

----- Original Message -----

From: Présidence de la République courrier.president@elysee.fr

To: contact@appellaposte.fr

Sent: Thu 12/11/09 12:39

Subject: Fwd: RE:Présidence de la République

SCP/E & A/C123405

Cher Monsieur,

Vous avez tenu à exprimer au Président de la République vos préoccupations concernant la situation de La Poste et solliciter une audience.

Chargé de vous répondre, je dois vous informer que les nombreux engagements de Monsieur Nicolas SARKOZY ne lui permettent pas de répondre favorablement à votre demande d'entretien. Croyez bien qu'il le regrette.

Je puis cependant vous assurer que le Chef de l'Etat a bien conscience de l'importance qu'occupe ce service public dans le quotidien de nos concitoyens.

Les travaux qui ont été réalisés au sein de la commission pour le développement de La Poste, présidée par François Ailleret, ont permis à des parlementaires, à des élus locaux ainsi qu'à des représentants d'organisations syndicales de se livrer à une discussion approfondie pendant près de trois mois. Dans le respect le plus strict des statuts du personnel de l'entreprise et de ses missions d'intérêt général, l'ensemble de ces acteurs a pu formuler des propositions sur l'avenir de La Poste, qui ont abouti à l'élaboration d'un rapport remis à Nicolas SARKOZY le 19 décembre dernier.

Les conclusions de ce rapport ont tout d'abord permis au Chef de l'Etat de valider un projet ambitieux de modernisation de l'outil industriel courrier et de rénovation de ses bureaux. L'un de ses objectifs fondamentaux est de garantir un service postal universel de grande qualité, ce qui implique une meilleure performance des services, qu'il s'agisse des délais de livraison ou de la facilité d'accès.

Elles ont ensuite permis de confirmer le principe de l'adoption par La Poste du statut de société anonyme, afin qu'elle soit en mesure de financer ce grand plan d'investissements avec l'appui financier d'investisseurs publics tels que la Caisse des Dépôts. Dans la perspective de la libéralisation totale du marché du courrier prévue pour 2011 par la troisième directive postale, il est aujourd'hui essentiel de donner à La Poste les moyens de financer son développement et d'être performante vis-à-vis de ses concurrents.

.../...

J'attire votre attention sur le fait qu'il ne s'agit en aucun cas d'une privatisation puisque le capital de La Poste ne restera ouvert qu'à des acteurs publics. En effet, afin de réaliser une augmentation de capital de 2,7 milliards d'euros, qui permettra à La Poste d'acquérir les ressources financières indispensables pour mener à bien son projet industriel, la Caisse des Dépôts et consignations souscrira à hauteur de 1,5 milliards d'euros, et l'Etat apportera le montant restant.

Le projet de loi assure le maintien intégral des quatre missions de service public qui incombent à La Poste : service universel, aménagement du territoire, accessibilité bancaire et distribution de la presse, telles que définies par les textes et conventions en vigueur.

En particulier, le prix unique du timbre et la distribution du courrier six jours sur sept partout en France seront totalement préservés. La Poste continuera également, en vertu de l'article 312-1 du Code Monétaire et Financier, qui prévoit un " droit au compte ", à garantir une accessibilité bancaire y compris bien évidemment aux plus démunis à travers la Banque Postale. Ses obligations d'aménagement du territoire, telles que fixées par son contrat de service public et la loi du 20 mai 2005 seront aussi strictement maintenues. Enfin, les droits et statuts des postiers seront intégralement préservés.

J'espère avoir pu vous rassurer sur l'avenir de La Poste et vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef de Cabinet
Cédric GOUBET

Monsieur Nicolas GALEPIDES
Porte-Parole du Comité national contre la Privatisation de la Poste
Villa d'Este
75013 PARIS
contact@appelpourlaposte.fr